Université Fédérale

Toulouse Midi-Pyrénées

Délibération du conseil d'administration n°2019/04/016

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2015-663 du 10 juin 2015 portant approbation des statuts de la COMUE Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et son règlement intérieur modifié le 22 février 2019,

Vu la convocation qui a été adressée au Conseil d'Administration 9 jours avant la séance, conformément à l'article R33 du règlement intérieur de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,

Considérant que 53 membres étaient présents ou représentés sur les 75 qui composent actuellement le conseil : le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 19 avril 2019

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 53 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prend pas part au vote
- 0 abstention

DECIDE

Par la présente délibération, le Conseil d'Administration de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées approuve le compte-rendu du conseil d'administration du 22 février 2019.

Toulouse, le 23 avril 2019

Le Président de l'Université Fédérale
Toulouse Midi-Pyrénées

Université Fédérale de Toulouse

Philippe RAIMBAULT

41, Allées Jules Guesde – 31400 Toulouse – Tél : 05.61.14.80.10 – contact@univ-toulouse.fr
www.univ-toulouse.fr

Université Fédérale
Toulouse Midi-Pyrénées

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FEDERALE TOULOUSE MIDI-PYRENEES

du vendredi 22 février 2019

Maison de la recherche et de la valorisation – Amphi II

PRESENCES ET REPRESENTATIONS :

Président du CA

Philippe RAIMBAULT, Président de l'UFTMiP

Représentants des établissements et organismes

Corinne MASCALA, Université Toulouse 1 Capitole,
Emmanuelle GARNIER, Université Toulouse Jean Jaurès,
Jean-Pierre VINEL, Université Toulouse III – Paul Sabatier,
Olivier SIMONIN, INP de Toulouse,
Bertrand RAQUET, INSA de Toulouse,
Olivier LESBRE, ISAE-SUPAERO, excusé a donné procuration à C. Mascala
Christophe GIRAUD, CNRS DR Midi-Pyrénées, excusé a donné procuration à V. Mahdi
Virginie MAHDI, CNRS,

Personnalités qualifiées

Françoise BIR, CROUS, excusée a donné procuration à B. Raquet
Olivier CHANSOU, ENAC, excusé a donné procuration à R. Lavenac
Réjane LAVENAC, ENAC,
Isabelle CHMITELIN, ENVT,
Emmanuel DELMOTTE, ENSFEA,
Pierre FERNANDEZ, ENSA Toulouse, excusé a donné procuration à I. Chmitelin
Jean-Yves FOURQUET, ENIT, excusé a donné procuration à O. Simonin
Dominique LE QUEAU, ONERA,
Olivier BROSSARD, IEP, excusé a donné procuration à C. Crespy
Narandra JUSSIEN, Mines Albi, excusé, présence de F. Thivet qui ne peut voter
Brigitte PrADIN, INU Champollion, excusée a donné procuration à E. Delmotte
Sandrine VICTOR, INUC, excusée
Yann BARBAUX, Aerospace Valley, excusé a donné procuration à D. Le Queau
Hervé OSSARD, Agri Sud-Ouest innovation, excusé
Anne-France LAIR, CFDT, excusée
Sophie AUDIGUIER, CGPME, excusée
Michel SOUMET, CGT
Sigrid GARDEUX, MEDEF, excusée

Représentants des Personnalités extérieures

Nadia PELLEFIGUE, Région Occitanie,
Jean-François CHOLLET, Toulouse Métropole, excusé a donné procuration à J.P. Vinel
Jean-Louis CHAUZY, CESER, excusé a donné procuration à P. Raimbault
Céline TAFELSKI, Grand Albigeois,
Josie RABIER, Grand Auch,
Christiane SERCOMANENS, Ville de Figeac, excusé a donné procuration à J. Rabier

Représentants élus des enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs
Secteur 1 :
Xavier BIOY (SMART COMUE), excusé a donné procuration à T. Bertrand
Adrien BLANCHET (FSU et sympathisant(e)s), excusé a donné procuration à M. Mongeau
Cécile CRESPY (SMART COMUE),
Laurent GROSCLAUDE (SMART COMUE), excusé a donné procuration à O. Héliès
Siège vacant (SMART COMUE)
Jocelyne SOURISSEAU (Langues et Rayonnement), excusée
Secteur 2 :
Daniel BALOUP (Ensemble autrement), excusé a donné procuration à F. Cochoy
Ophélie CARRERAS (Ensemble autrement),
Franck COCHOY (Ensemble autrement),
Med Mohammed KECHIDI (FSU et sympathisant(e)s), excusé
Sonia ROSE (Ensemble autrement), excusée a donné procuration à O. Carreras
Cécile MARY TROJANI (FSU et sympathisant(e)s), excusée a donné procuration à L. Boudou
Secteur 3 :
Laurent BOUDOU (FSU et sympathisant(e)s),
Claire CHAPLIER (Ensemble pour la ComUE), excusée a donné procuration à N. Davezac
Éric CRUBEZY (Ensemble pour la ComUE), excusé
Noëlie DAVEZAC (L'Université de Toulouse pour tous),
Anne-Catherine PRATS (L'Université de Toulouse pour tous),
Marie-Gabrielle SURAUD (FSU et sympathisant(e)s),
Secteur 4 :
Christophe CHASSOT (Ensemble pour la ComUE),
Ronan GUIVARCH (Ensemble pour la ComUE),
David KAHN (FSU et sympathisant(e)s), excusé a donné procuration à M-G Suraud
Michèle LALANNE (Ensemble pour la ComUE),
Marcel MONGEAU (FSU et sympathisant(e)s),
Alexandre RIPOCHE (Syndicat CGT), excusé a donné procuration à M. Soumet

Représentants élus des personnels IATOSS
Secteur 1
Cédric BEUCHER (Tous ensemble pour une université vraiment fédérale et fédératrice SGEN CFDT), excusé
Patrick PIERA (SNPTES)
Secteur 2
Siège vacant (UNSA Education),
José BUOSI (Ensemble autrement),
Secteur 3
Eric DELEAGE (CGT FERC),
Olivier HELIES (SNPTES),
Secteur 4
Philippe ANSON (Syndicat CGT),
Patrick LABATUT (Ensemble pour la ComUE),

UFTMiP
Catherine GADON (SNPTES), excusée a donné procuration à P. Piera
Clément VARENNE (UNSA Education),

Représentants élus des usagers
Secteur 1
Hugues ONEDA (Bouge ta fac avec l'AGEMP),
Edouard DANGLADE (UNI), excusé

Secteur 2
Emmanuel RENAUD (UNEF), excusé
Thomas MACABIAU (UNI), excusé
Secteur 3
Antoine COMBY (UNEF), excusé
Esther FABRE (Bouge ta fac avec l'AGEMP),
Secteur 4
Hichem SAHRAOUI (La Communauté des étudiants),
Zineb BENNIS (La Communauté des étudiants), excusée

Représentants des étudiants en formation doctorale
Thomas BERTRAND (Rassemblement des doctorants toulousains),
Rémi PRADALIER (Défense et droits des doctorants),

Membres du Conseil d'Administration avec voix consultative
Mireille VIGNOLLES, suppléante de la Rectrice, Chancelière des Universités,
Patricia ROMANA, Agent Comptable de l'UFTMiP,
Sabine FOULON Direction de l'Enseignement Supérieur du Rectorat
Invités permanents sans voix délibérative
Philippe HAERTEL, DGS de l'UFTMiP
Christelle FARENC, Directrice du DFVE,
Didier MARTY-DESSUS, Directeur du DREI,
Jérôme VICENTE, Directeur du DRDV,
Maude LE HUNG, Directrice du DRSU,
Hervé LUGA, vice-président du Numérique
Christian LIBEROS, commissaire aux comptes
Invités occasionnels sans voix délibérative
Christelle GUEGAN Inserm,
François BONVALET, TBS,
Gilbert CASAMATTA, IRT St Exupéry,
Jérôme DELORMAS, Isdat,
Jean-Denis FALISE, ICAM,
Pierre DUFRESNE, SATT,
Eric JOURNAUX, CREPS,
Geneviève CAMPAN, CNES,
Michèle MARIN, INRA,
Florence MORINEAU, IRD,
Marc PENAUD, CHU de Toulouse,
Mélanie DUCOLOMBIER, Responsable Communication,
Catherine ROUSSY, Directrice du SICD,
Delphine VIE, Service des affaires financières de l'UFTMiP,
Jean-Yves LOPEZ, Service numérique de l'UFTMiP,
Béatrice QUEULIN, Services des ressources humaines de l'UFTMiP,
Colomba DUSSART, Service Affaires Juridiques et Institutionnelles de l'UFTMiP
Lola LE MOIGN, Adjointe DRSU,
Vanessa VILLA-BERTRAND, Directrice Opérationnelle du DFVE,
Carine DESAULTY, Directrice Opérationnelle du DRDV,
Milène DURO, Directrice Opérationnelle du DREI,
Eugény BODIN-PERRON, Service Immobilier et Aménagement, Développement Durable
René-Marc WILLEMOT, Directeur du Service Patrimoine et Moyens Généraux
Stéphanie PIERRON future Directrice du Service Patrimoine et Moyens Généraux

	1. Validation du compte-rendu du Conseil d'administration du 30 novembre 2018
P. Raimbault	Pas de remarques ***Vote : NPPV[1] : 1- Contre : 0 - Abstention : 0*** ⇨ ***Approuvé***
	2. Politique de site : évaluation HCERES et projet de COMUE expérimentale
P. Raimbault	*Cf. PWP présenté au Conseil d'administration (PJ1)*
ONERA	Qu'attend la COMUE comme informations et orientations de la part des organismes de recherche ?
P. Raimbault	Nous attendons le regard des partenaires et organismes sur le bilan établi à partir des fiches transmises ainsi que sur la partie projection. Ce bilan doit être le fruit d'un travail collectif. Il rappelle le travail en cours sur la stratégie scientifique auquel sont associés les organismes de recherche. Ces réflexions nous servirons aussi pour le prochain Contrat Quinquennal.
M. Soumet	Il demande que le 19 avril soit fait un pré-exposé du projet avant le Conseil d'administration du 29 mai 2019 pour ne pas le découvrir à la dernière minute et ne pouvoir rien faire.
P. Raimbault	Ce point est bien entendu prévu au conseil d'administration du 19 avril. Un certain nombre de ces fiches vont engendrer des groupes de travail avec des membres des communautés comme groupes témoins et nous pourrons proposer à des membres du conseil d'administration d'y participer. Il y aura aussi des discussions dans les établissements puisqu'eux-mêmes doivent produire des documents pour le mois de septembre.
E. Garnier	Son université a rejoint la réflexion très récemment, l'administrateur provisoire n'ayant eu qu'une fonction d'observateur jusqu'au mois de décembre. Les instances étant désormais en place, l'UT2J entre dans la réflexion réellement maintenant et le temps nous est compté pour nous approprier le sujet. La demande qui est formulée de la part de la communauté d'UT2J est de faire en sorte que les contributions sur les axes stratégiques demandés pour le 3 juin ne concernent pas une validation d'une structure. UT2J a besoin d'un temps de réflexion pour construire sur du solide.
N. Pellefigue	La Région partage les trajectoires dessinées dans cet exposé et les termes de la réflexion sont congruants avec les observations et orientations de la Région, à savoir l'importance d'une stratégie scientifique commune de site qui lui semble être la meilleure des garanties en matière de visibilité à l'international, indispensable à la reconnaissance de l'excellence du site et la convergence entre excellence et proximité dans le respect des attendus de chaque établissement. On doit être innovant tout en respectant les cadres de chacun. Quand l'ordonnance est passée, elle craignait que cela ne vienne percuter les démarches entamées

[1] *Ne prend pas part au vote*

	par le site. L'hypothèse d'une COMUE expérimentale avec des règles dérogatoires en matière de gouvernance semble, à cette étape, sans doute la solution structurelle. Le projet doit avoir un portage scientifique commun. Vous aurez le soutien de la Région en la matière qui pourra passer par un contrat d'objectifs et de moyens pour apporter, au-delà d'un soutien moral, un soutien également financier.
P. Raimbault	Nous sommes bien sûr preneurs du soutien moral et financier de la Région ! Il rappelle à l'assemblée que la Région soutient aussi le projet ANITI.
	3. Compte financier de l'UFTMiP 2018
P. Romana	*Cf. PWP présenté au Conseil d'administration (PJ2.1)*
KPMG C. Liberos	*Cf. PWP présenté au Conseil d'administration (PJ2.2)*
D. Vie	*Cf. PWP présenté au Conseil d'administration (PJ2.3)*
R-M. Willemot	*Cf. PWP présenté au Conseil d'administration (PJ2.4)*
S. Foulon	Elle soumet en séance les avis de la Rectrice concernant le Compte Financier 2018, le BR1 et le rapport annuel du Plan Campus. Elle partage l'avis du commissaire aux comptes en mentionnant des points à surveiller (résultat et capacité d'autofinancement). Le courrier signé par la rectrice est certes long mais n'exprime aucune inquiétude en termes de soutenabilité.
P. Raimbault	Il remercie R.-M. Willemot et informe que ce dernier part à la retraite. Il présente Stéphanie Pierron qui lui succède. **Sur le compte financier 2018 :** ***Vote : NPPV : 0 - Contre : 0 - Abstentions : 4*** ***Approuvé*** ***Sur l'affectation des résultats 2018 :*** ***Vote : NPPV : 0 - Contre : 0 - Abstentions : 4*** ***Approuvé***
	4. Budget rectificatif n°1
P. Raimbault	Il signale que le quorum physique exigé réglementairement pour ce sujet budgétaire, n'est pas atteint : nous sommes 37 au lieu des 38 requis. Ceci nous contraint à reporter le vote de ce budget au prochain conseil d'administration. Il souligne la nécessité de faire évoluer les règles de gouvernance de la COMUE : nous avons mobilisé toute la semaine les participants pour obtenir ce quorum physique.

P. Labatut	A-t-on analysé le type de personne absente (catégorie ? personne éloignées géographiquement ?)
C. Dussart	Nous avons beaucoup d'étudiants absents effectivement et aussi beaucoup d'élus parmi les enseignants et enseignants chercheurs. Ensuite il peut y avoir des soucis de représentation des administrateurs situés géographiquement loin de Toulouse (Albi, Tarbes) lesquels nous donnent des procurations mais ne sont pas présents physiquement.
F. Thivet	Il apporte la précision suivante : il a été dit qu'Albi n'était pas présent physiquement. C'est vrai puisque la personne titulaire n'est pas là. Lui est présent en tant que directeur adjoint de l'IMT Mines Albi mais du fait de la rédaction actuelle du règlement intérieur, il ne peut représenter valablement son école.
C. Dussart	Il y aurait effectivement une possibilité de modifier cette situation concernant les représentants des associés et du CROUS (cf. article 30 2° a) des statuts de la COMUE) que nous pourrions proposer au Conseil des membres car lorsqu'on relit les textes ces personnalités sont désignées par le Président sur avis des sept membres fondateurs de la COMUE. Il pourrait donc être proposé une décision modifiée permettant de désigner des représentants lorsque le titulaire est absent. A l'époque nous avions indiqué que ces personnalités étaient les présidents ou directeurs es-qualité ; aujourd'hui il pourrait être proposé que l'on ajoute la mention, « ou leur représentant » pour leur permettre de désigner une autre personne habilitée à les représenter. Ainsi, F. Thivet pourrait valablement représenter son Directeur absent.
P. Raimbault	Nous sommes donc physiquement 37. La question est de savoir si nous reportons le vote du BR1 ou si nous sommes d'accord pour le voter sans cette personne manquante ?
P. Piera	Il y a une règle à appliquer et si nous n'avons pas le quorum nous ne pouvons voter sur le BR1. On peut faire évoluer les textes pour adapter la situation mais là il s'agit d'une question de démarche globale.
H. Sahraoui	Il est difficile pour les élus étudiants de se libérer le vendredi matin ; certains ont des TP ; si le conseil d'administration avait lieu l'après-midi, ce serait déjà mieux.
S. Foulon	Elle retient la proposition de C. Dussart mais elle fera également une autre proposition : il faut voir dans quelle mesure l'établissement ne pourra pas obtenir de la part du conseil d'administration une délégation donnée au Président pour pouvoir passer en urgence certaines décisions budgétaires modificatives ; cela existe dans tous les établissements. L'Université Fédérale est passée maintenant aux RCE et si on fait un exercice et qu'il y a un problème salarial par exemple, il faudra bien pouvoir payer les personnels. Lors d'une prochaine discussion elle présentera une proposition. On peut être certes rigoureux et légaliste mais il ne faut pas empêcher un établissement de fonctionner.

H. Oneda	Il indique qu'une élue étudiante va arriver dans 20 minutes ; si on reporte le débat elle pourra être présente et permettre de recueillir le quorum physique exigé.
M. Lalanne	On a stigmatisé Albi. Il se trouve que d'autres personnes pour des raisons personnelles et impératives n'ont pu se déplacer. Habituellement, les représentants d'Albi sont très présents et elle souhaitait le souligner.
D. Vie	*Quorum atteint : il peut être procédé au traitement du BR1* *Cf. PWP présenté au Conseil d'administration (PJ 3)* Pas de questions sur ce BR1. Elle attire l'attention sur le BR2 qui sera soumis au mois de juin et qui là sera beaucoup plus important ! ***Vote : NPPV : 0- Contre : 0 - Abstentions : 4*** ***Approuvé***
	5. Activités de la SATT Toulouse Tech Transfert
P. Dufresne	*Cf. PWP présenté en séance (PJ 4)*
M. Mongeau	Il est à l'ENAC et témoigne qu'ils ont eu aussi des problèmes dans le cadre de négociations sur des contrats CIFRE signés par des doctorants notamment avec Airbus. Est-ce que TTT pourrait coordonner pour la négociation un contrat type que l'on pourrait tous utiliser ensuite et ne pas dans chaque établissement repartir de zéro à chaque fois ?
P. Dufresne	L'intervention dépend de l'établissement. TTT est souvent sollicité par l'UPS pour essayer d'améliorer les conditions de négociation, un peu moins par le CNRS qui a ses propres services. La difficulté des thèses CIFRE c'est qu'au départ, on ne sait pas ce qui va être produit et on a du mal à extrapoler les valeurs qui vont être créées. Il essaie aujourd'hui de positionner le sujet de la thèse par rapport à l'environnement socio-économique pour essayer de mieux cerner la valeur en amont. On intervient ainsi beaucoup plus facilement sur les conditions d'exploitation.
M. Mongeau	C'est donc quelque chose à mettre en place et il faudrait alors que ce soit au niveau de l'UFTMiP. Un contrat type utilisable par tous serait appréciable. Il est évident que cela arrange les entreprises de négocier contrat par contrat !
P. Raimbault	Il est certain qu'il y a un contrat type avec Airbus. Les services valorisation ont travaillé sur le sujet. C'est en tout cas un sujet identifié.
N. Davezac	Elle aurait apprécié que les propos soient illustrés par un secteur d'activité qui indique les inventions qui en sont issues. Sur les 31 M €, nous ne disposons pas d'échéancier par rapport à ce qui est proposé : est-ce que c'est *ad vitam aeternam* ? est-ce qu'il ne reste plus que 5 M€ ? est-ce que TTT espère autre chose ?

P. Dufresne	Sur la première question, s'agit-il du domaine technique ? Il dispose de statistiques sur l'origine du domaine scientifique de l'invention mais il peut y avoir aussi une statistique différente sur le secteur économique. Il peut citer par exemple l'innovation du type « capteur » développé au Laas-CNRS mais dont l'application est utilisée dans le domaine de la santé. On a des montants d'investissements de l'ordre de 35 à 40% du budget sur les secteurs de la santé et des biotechnologies et ensuite il y a une partie équivalente sur tout ce qui est sciences de l'ingénieur, énergie renouvelable, chimie verte... Il y a un secteur plus faible dans le numérique. Les montants d'investissement par projet ne sont pas les mêmes : quand il évoque le numérique, on ne paie pas de brevets et du coup on n'a pas les mêmes coûts que sur la santé où par exemple les expériences en laboratoires, et notamment sur des animaux, coutent très cher. Il est donc difficile de faire des comparaisons. Il rajoutera un slide là-dessus. Il ajoute que sur le volet financier, la Région vient d'entrer au capital de la SATT et va aussi apporter des financements à la SATT. Aujourd'hui TTT a 4 ans de visibilité financière et ils ont des revenus qui augmentent tous les ans.
	6. Projet 3 IA ANITI
P. Raimbault	*Cf. PWP présenté en séance (PJ 5)*
M. Mongeau	Sur l'aspect formation, nous sommes très ambitieux et d'un autre côté l'ANR veut financer majoritairement via les chaires locales. Ce n'est pas une bonne stratégie de remplacer les charges d'enseignement de nos meilleurs enseignants-chercheurs par de la gestion administrative de ces montants. Des financements pour des doctorants, on en a énormément. Par contre, il est difficile de trouver de bons étudiants dans ce domaine. On va perdre nos meilleurs enseignants-chercheurs par ce biais ainsi qu'une bonne partie de leur enseignement alors que nous avons besoin de formateurs dans ce domaine pour avoir des étudiants bien formés. Il faut faire attention.
P. Raimbault	Nous serons attentifs à cela ; il y aura des porteurs locaux qui pourront peut-être faire moins de cours mais on aura aussi des apports de post-doc et des apports étrangers qui nous permettrons de compenser.
C. Farenc	Nous cherchons à avoir aussi des intervenants venant des entreprises. L'offre de formation va évoluer dans le temps avec des moments où nous aurons des pics et il faudra arriver à lisser tout cela. Il est fondamental que les titulaires de chaires et les chercheurs aient une charge d'enseignement et il faut s'entendre sur le volume : c'est comme ça que le savoir se transmet.
M. Mongeau	Il faut faire attention car ces enseignants-chercheurs font déjà des enseignements et s'ils vont sur une chaire ils vont moins enseigner.
O. Simonin	La décharge ce n'est pas pour faire de l'administratif. C'est de l'animation scientifique de chaire. Certes il y a une injonction contradictoire et c'est un enjeu dont nous sommes conscients. La question est : est-ce que les personnes qui vont venir de l'extérieur vont participer à l'enseignement ainsi que les doctorants, les post-doc ? Nous savons que les

	engagements que nous prenons en tant que chef d'établissement sont importants pour savoir ce que nous mettons par rapport à cette nécessité d'enseignement.
M. Vignolles	Il est clair que si on veut augmenter le nombre des étudiants il faut augmenter le nombre d'élèves dans les lycées qui veulent aller sur ce type d'enseignement (ex. : enseignement numérique obligatoire à partir de la seconde puis en option). Il y a aussi l'idée d'aller chercher les filles dans ces domaines où elles ne se trouvent pas.
	7. Proposition de motion relative à l'augmentation des frais d'inscription des étudiants étrangers extracommunautaires
P. Raimbault	***Proposition de motion demandée par la CGT et relayée par d'autres syndicats***
M. Soumet	Il s'agit d'une motion intersyndicale. Deux points d'information : mardi dernier la CFVU de l'UPS a voté une motion plus courte mais qui indique la même chose ; par ailleurs, un rapport de cinq personnes qualifiées sur le programme « Bienvenue en France » a formulé des propositions : exonération des doctorants et augmentation du quota d'exonération du décret de 2013 de 10 % à 15%. Cette proposition de motion demande le retrait du projet et non un aménagement. L'idée est de garder un service d'enseignement universitaire gratuit avec des frais d'inscription modérés.
P. Labatut	Pour Solidaire, il reprend les propos et complète pour souligner l'impact en fonction des pays d'origine des étudiants : pour beaucoup d'étudiants venant de pays en développement, ces augmentations représentent des sommes colossales. Si ce dispositif était mis en place les étudiants d'origine étrangère qui revenaient au pays pour faire bénéficier de leurs études, ne reviendraient pas. Ce serait stériliser un vivier. L'enseignement supérieur et la recherche ne sont pas totalement des marchandises.
H. Oneda	L'association qu'il représente avec E. Fabre se réjouit que l'UFTMiP prenne part à ce débat ; il votera en faveur de cette motion et appelle de ses vœux que le conseil d'administration vote pour cette motion.
O. Simonin	Le CFVU de l'INPT a aussi voté une motion, bien qu'elle ne s'inscrit pas tout à fait dans le cadre de la motion présentée, notamment sur les frais d'inscription (ce n'est pas totalement gratuit !). L'INPT applique déjà des droits dérogatoires sur certains masters internationaux. Il était opposé, dès le début, à l'augmentation des droits d'inscription des doctorants qu'il juge absurde (il a d'ailleurs alerté le conseil des membres sur ce sujet). Il pense qu'il faut des possibilités de modulation et permettre aux établissements de mener une politique en fonction des pays d'origine des étudiants. L'INP accueille des étudiants qui paient parfois 900 €/mois dans l'école de leur pays pour être formés avant de pouvoir venir être formé chez nous ! Il est opposé à cette idée de nationalité : c'est le domicile fiscal qui doit être pris en compte. Demander une nationalité est inadmissible ; par contre, savoir où est le domicile fiscal est plus pertinent. Il est favorable à des dérogations très larges notamment avec des pays avec lesquels on souhaite développer des coopérations quand il s'agit de formations en français. On ne peut pas avoir une position de principe telle qu'elle est écrite dans ce document. Il est favorable au moratoire car cela se passe trop vite. On n'a pas le temps de discuter et d'expliquer. On n'a pas

	compris la marge de manœuvre des établissements. On sait que les membres de la Commission eux aussi souhaiteraient un moratoire mais la Ministre a indiqué que ce n'était pas dans la lettre de mission. Il n'est pas hostile, par principe, à une augmentation des droits d'inscription des étudiants selon le domicile fiscal mais il est opposé aux modalités proposées aujourd'hui.
B. Raquet	Cela fait débat sur beaucoup de campus. Il regrette qu'on ne fasse pas l'effort collectivement de présenter le plan « Bienvenue en France » dans les diverses déclinaisons. On peut adhérer ou non à cette stratégie nationale, mais il faut avoir une lecture globale. Il regrette qu'on ne fasse pas l'effort collectivement de l'analyse sur la politique des droits d'inscription en France et en Europe pour savoir comment nous positionner (avantage et inconvénient). La domiciliation fiscale est vraiment le point discriminant. Il n'a pas de position de principe ou dogmatique sur le sujet. Ce qu'il constate c'est que, s'il y a un acte de loi, en tant qu'opérateur de l'Etat, il aura le devoir de se saisir du sujet ; il ne peut s'y opposer par une position de principe. Chaque établissement aura vraiment la possibilité d'avoir une politique redistributive déjà avec le seuil de 10%, qui donne déjà beaucoup de marge. Si d'aventure les universités souhaitaient avoir une exonération complète de l'ensemble des étudiants, elles peuvent le faire avec le seuil des 10% pour 90% d'entre elles. Certes, ça ne serait pas s'inscrire totalement dans le dispositif « Bienvenue en France » et ça serait certainement dévoyer le sens de la démarche. Il regrette personnellement que dans le plan stratégique, de nombreuses ambitions sont affichées mais le fonds d'amorçage est restreint : 10 M € pour 500 000 étudiants étrangers accueillis en France cela donne 30 ou 40 €/étudiants. On ne sait pas comment la labellisation va fonctionner. Campus France est bien embarrassé pour se positionner car ils ne sont pas outillés pour aller auditer les établissements : c'est un vrai problème de mise en œuvre. Finalement, l'idée de cette augmentation des droits d'inscription pour les étudiants hors UE, c'est de pouvoir améliorer les conditions d'accueil de ces étudiants, oui mais grâce aux nouvelles ressources qu'auront les établissements sur ces droits différenciés. C'est là que l'on constate une forme de perversion du système : l'ambition est servie sur ces ressources-là ! Le principe même fait effectivement débat. Mettre en place une politique redistributive sur un temps aussi court, va être compliqué dans les établissements. Ils vont avoir une chute des candidatures à l'international et pour restaurer un niveau initial cela va demander des années. Il demande que l'application soit reportée à la rentrée 2020 pour avoir le temps de construire la communication sur une politique d'exonération faisant sens. Il faut aussi étudier le niveau de vie de tous ces étudiants car, à ce stade, il est incapable de dire si tous ses étudiants ont besoin d'une exonération à 100% car tous n'ont pas des problèmes financiers. Il est sûr qu'Il y a des pays d'origine pour lesquels on peut avoir de vraies craintes et sur lesquels il faut porter toute l'attention : sur un temps aussi court, c'est compliqué. C'est pourquoi, il ne prendra pas part à cette motion pour toutes ces raisons invoquées.
JP Vinel	Il n'est pas opposé sur le principe mais les délais d'application sont trop courts pour s'adapter et il y aura un moratoire à l'UPS pour la rentrée 2019. De plus, il pense que certaines nationalités sont capables de payer des droits d'inscription augmentés. Il rappelle que le fonctionnement est payé sur nos impôts et certaines nationalités en bénéficient : il ne voit pas pourquoi un étudiant du Qatar ne devrait pas payer ces droits alors qu'il a les moyens de payer ce qu'il coûte. Par conséquent, il n'adhèrera pas à la motion mais il admet que cela nécessite une réflexion pour ne pas faire fuir des étudiants qui ont besoin d'être aidés.
C. Mascala	Elle s'associe à ce qui a été dit. Le débat est faussé car cette question des droits d'inscription des étudiants extra-communautaire s'inscrit dans une politique générale d'établissement pour

	prévoir leur stratégie internationale. Ces augmentations sont des maximums et il reviendra ensuite à chaque université de construire sa propre politique d'attractivité, de ciblage des pays avec lesquels on veut travailler. Elle rappelle que cela ne va pas concerner une grande majorité d'étudiants. Les étudiants qui relèvent de conventions de partenariat ou qui sont en double diplômes ne seront pas concernés. Il faut donc cibler les étudiants à qui cela va s'adresser c'est-à-dire les primo entrants dans le système de l'enseignement supérieur, ce qui réduit le périmètre. Dans les conseils, cela sera discuté pour déterminer la politique internationale de l'université et sa stratégie internationale pour cibler les publics visés. Les mêmes étudiants qui vont dans d'autres pays payent très cher les droits d'inscription et ce sont ceux-là qui devraient avoir les droits gratuits quand ils viennent en France ! Il y a donc une logique au système. Sur les modalités, on a des problèmes d'application et cela ne se fait pas du jour au lendemain. Néanmoins, les propos de la Ministre sont clairs : le texte sera adopté et en tant qu'opérateur de l'Etat, elle ne pourra pas s'opposer (en tant que juriste cela la gêne de s'inscrire dans une opposition à un texte qui s'impose à tous !). Dans son établissement, ce sera appliqué et elle verra comment procéder quand on en connaitra le contour et l'arsenal juridique. Par conséquent, elle votera contre du fait de la rédaction de cette motion.
E. Garnier	Elle partage des éléments d'analyse mais il y a un flou car on travaille sur des données qui n'ont pas d'assise solide. En CPU, hier, deux des rapporteurs étaient présents et on voit une difficulté à trouver une position harmonieuse. En l'état, elle a bien lu le texte de la motion. Il est certes décalé avec ce qui s'est produit depuis sa rédaction. Il est demandé de retirer une mesure et, à ce stade, elle peut souscrire au nom de son établissement à cette demande suite aux débats internes qui y voyaient une idée heurtant les valeurs portées par UT2J. Nous n'avons pas le texte juridique et la boite à outils pour savoir comment procéder à des exonérations et nous les attendons. Elle souscrit aussi au fait que nous sommes opérateurs de l'Etat donc elle ne se mettra pas en dehors des textes, mais elle exploitera toutes les possibilités de la boite à outils pour permettre des exonérations. Pour ces raisons, elle va souscrire à la motion même si son texte est décalé : c'est un vote de principe. Son établissement est en réflexion et en analyse pour connaitre les options des uns et des autres et avoir une vision commune. Elle veut faire un distinguo entre ce qui relève de l'amélioration de la vie des étudiants étrangers et ce qui relève de la hausse des coûts d'inscription. Le premier volet nous intéresse et nous serons exigeants pour que les moyens financiers soient mis en œuvre pour renforcer la qualité de l'accueil des étudiants extra-communautaires, comme d'ailleurs des étudiants de l'UE.
H. Sahraoui	Il représente le secteur 4 qui inclut les grandes écoles et Mines Albi et INUC. Il est aussi un INSA. L'intégralité des étudiants de son école a rejeté massivement cette différenciation qui pourrait exister sur les droits d'inscriptions quels que soient les étudiants visés. Il leur apparait important d'intégrer les étudiants étrangers dans notre formation car ils apportent une vision différente et enrichissante. Il était à Glasgow il y a deux mois : lui payait 0 € puisqu'il était en Erasmus alors qu'un autre étudiant payait 16 000 livres pour sa formation. Certes, Glasgow a d'énormes bibliothèques, des laboratoires avec de gros budgets. Là on nous dit qu'on va passer de 200 à 3 000 € mais aura t'on les moyens de Glasgow ? Décider de multiplier par 10 des droits d'inscription ne nous permettra jamais d'avoir un niveau financier équivalent à ces grandes universités. L'argumentaire du Premier ministre que cette augmentation permettra d'accroitre la visibilité internationale de nos écoles, c'est faux. C'est une mesure discriminatoire et une faiblesse pour notre système car nous allons accueillir de moins en moins d'étudiants étrangers dans notre formation et cela va appauvrir notre vision des élèves ingénieurs français sur le monde. Le Bureau national des élèves ingénieurs qui s'est réuni à St Etienne s'est révolté

	de cette vision d'une soit disant visibilité internationale avec cette mesure. Nous sommes le 3ème pays à accueillir des étudiants étrangers et la majorité ne viendrait pas des pays qui paieraient 2 000 €. C'est une véritable pauvreté que nous sommes en train de mettre en place. L'idée est que ces étudiants étrangers qui viennent bénéficier en France d'enseignements de qualité retournent dans leur pays pour permettre au pays de progresser. Cette motion est restrictive et n'est pas rédigée correctement mais sur le principe il soutient cette motion.
M. Soumet	On est sur des principes. Il est satisfait que E Garnier soit sur cette position. Le débat est sur les frais d'inscription. Cette motion, il faut la voter sur un principe pour envoyer un signal. On constate déjà une baisse d'inscription notamment des étudiants venant des pays africains et d'Afrique du nord. Certes certaines nationalités pourraient payer mais restons-en au principe.
O. Simonin	Il revient sur l'intervention concernant les écoles d'ingénieurs et rappelle que parmi les étudiants des écoles d'ingénieurs qui se disent unanimement défavorables à cette augmentation, il y en a qui ne paient pas 600 €. Si on se renseigne sur ce que paient les étudiants étrangers de l'ISAE ou de l'ENAC, nous ne sommes pas sur ces montants. Il va rester pragmatique et il ne vote pas sur des grands principes formulés de cette façon. Il respecte ces remarques mais il vote sur des faits. En revanche, le parti pris de Campus France d'afficher les tarifs est inepte sachant qu'on ne sait pas quoi dire aux étudiants et il est en colère contre la méthode. Il fera tout pour déroger sur des étudiants : même s'il vote contre, il est néanmoins favorable à la venue d'étudiants étrangers.
T. Bertrand	Est-il vrai que des étudiants et notamment chinois refuseraient de venir s'inscrire en France du fait qu'ils jugent les droits d'inscription trop bas?
P. Raimbault	On entend régulièrement ce type d'arguments notamment quand on va en Chine mais de là à pouvoir l'affirmer…
C. Mascala	Il y a dans son université des parcours identiques entre ceux internationaux et nationaux avec des droits d'inscription différenciés et les étudiants chinois qui peuvent suivre les deux vont sur le parcours le plus cher car dans leur esprit ce qui n'est pas cher n'est pas de bonne qualité. Elle est assez sceptique sur tout ce qui évoqué en termes de statistiques : elle se demande quelles sont les universités qui ont déjà inscrit des étudiants au mois de février et qui sont capables d'affirmer la baisse du pourcentage d'inscrits car les universités n'inscrivent pas au mois de février ! La baisse d'attractivité on pourra la mesurer plus tard si elle existe. Il y a plutôt un problème de communication et de modalités de mise en œuvre à l'égard des étudiants étrangers pour leur expliquer comment cela va fonctionner. Effectivement, la mise en ligne de ces droits sur le site de Campus France est une erreur magistrale d'autant plus que ces droits ne sont pas arrêtés par décret et n'ont donc pas encore de fondements juridiques ! Il faut faire attention à tous les arguments a priori qui sont affirmés avec beaucoup de force sans démonstration.
R. Pradalier	Puisque les présidents concluent au rejet de la motion, peut-on avoir plus de précisions sur les organisations des débats qui seront menés dans les établissements ? Il ne sait pas quel sera le résultat du vote sur la motion. Discuter entre nous du sujet lui

P. Raimbault	apparait intéressant puisque les différents établissements vont avoir à se positionner sur le sujet. On ne peut pas organiser un débat maintenant mais on peut y revenir dans de prochains conseils d'administration. On voit qu'il ne suffit pas de modifier un ou deux mots de la motion pour pouvoir voter unanimement dessus. Le concernant il ne votera pas pour JL Chauzy dont il a la procuration et lui-même s'abstiendra.
C. Mascala	Elle a une procuration d'O. Lesbre qui vote contre.
O. Simonin	Il a une procuration et ne se prononcera pas pour lui.
	Vote : NPPV :* 3 - Contre : 9 - Abstentions : 16 - Pour : 33** ***Motion adoptée
	8. Bilan social de l'UFTMiP 2018
B. Queulin	*Cf. PWP présenté en séance (PJ 6)*
C. Varenne	Ce premier bilan est une étape importante pour notre établissement. Il a été adopté par le comité technique à l'unanimité car il marque un point d'étape attendu et important ; des GT se mettent en place pour travailler sur un document un plus abouti l'année prochaine ce qui est une bonne chose. Il suivra l'avis du comité technique de son établissement pour le vote. ***Vote : NPPV : 0 - Contre : 0- Abstentions : 4*** ***Approuvé***
	9. Modification du Règlement intérieur de l'UFTMiP
C. Dussart	Présentation des modifications : intégration du SIMPPS parmi les services de l'UFTMiP et modification de l'appellation du service issu du regroupement du SIA et du SMMOG et qui s'appellera le Service du Patrimoine et des Services Généraux (SPMG) ; ajout du service des affaires juridiques et institutionnelles (SAJI).
C. Varenne	Ce règlement intérieur a fait l'objet d'un vote au comité technique à l'unanimité.
R. Guivarch	Comment ont été associés les personnels du SIMPPS ? comment participent-ils ?
P. Raimbault	Le travail a été mené avec les diverses catégories de métier du SIMPPS pour réfléchir à l'évolution de l'offre de service. La présentation de ce travail collectif avec l'ensemble des catégories d'agents du SIMPPS et des établissements sera faite dans les prochaines semaines. Nous avons maintenant une cartographie assez claire des activités et de l'offre proposés.

P. Piera	Concernant la médecine de prévention du personnel ?
P. Haertel	Le SIMPPS n'assure la médecine de prévention des personnels que de l'IEP et d'UT1 et cela fait l'objet d'une discussion pour savoir si on maintient ce service ou pas dans le périmètre du SIMPPS. Les personnels de la COMUE relèvent d'un dispositif différent partagé avec d'autres établissements du site.
P. Piera	N'y-a-t-il pas précisément une réflexion à mener sur ce sujet de médecine de prévention des personnels ?
P. Raimbault	La réflexion est pour l'instant menée dans le cadre des missions obligatoires du SIMPPS. Dans le cadre du travail sur le modèle économique, il faut voir si nous pouvons proposer d'autres types de missions facultatives en plus de celles qui doivent être obligatoirement assurées et ce n'est pas la COMUE qui va le décider mais les établissements qui y participent. ***Vote : NPPV : 0 - Contre : 4- Abstention : 0*** ***Approuvé***
	10. Bilan statistique sur conventions et Marchés publics traités par le Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles en 2018 - liste des conventions 2019
C. Dussart	*Cf. PWP présenté en séance (PJ 7)* Pas de remarques
	Questions diverses
N. Davezac	Point d'information sur la réforme PACES en cours et applicable dès 2020 : où en sommes-nous ? Est-ce que des textes sont parus ? Quel accompagnement est envisagé au niveau du site toulousain pour la réorientation de flux d'étudiants sur plusieurs établissements membres de l'UFTMiP ?
JP Vinel	On commence à parler de retarder l'application de la réforme car il sera difficile de le faire en 2020. Par ailleurs, une mission a été diligentée par le ministère de la santé et le MESRI pour aller voir chaque université pour discuter avec les responsables des enseignements des modalités d'application et pour voir comment organiser notamment la mineure santé en dehors des filières traditionnels de la santé.
P. Raimbault	On commence à voir circuler un premier projet de loi qui interrogeait sur l'autonomie des établissements, notamment sur la détermination du nombre d'étudiants : c'est-à-dire que les établissements voteraient les capacités d'accueil des étudiants sur avis conforme de l'ARS. Ceci prive l'université d'une partie de sa marge de manœuvre. Ce n'est qu'une toute première version mais qui a interrogé la CPU. Nous reviendrons sur ce sujet si nous avons d'autres informations.

	Le prochain conseil d'administration aura lieu le 19/04 et un conseil d'administration extraordinaire sera dédié le **mercredi matin** 29/05 à l'évaluation HCERES.

Toulouse, le 23 avril 2019

Le Président de l'Université Fédérale
de Toulouse Midi-Pyrénées

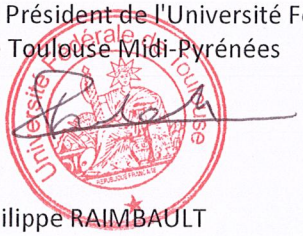

Philippe RAIMBAULT